

---

## Plan Santé : l'AdCF salue l'approche territoriale d'Agnès Buzyn

---

L'Assemblée des communautés de France (AdCF) a pris connaissance, avec le plus grand intérêt, du plan Santé présenté le 18 septembre par le Président de la République à l'Élysée puis par la ministre des solidarités et de la santé Agnès Buzyn.

A l'issue de la réunion à l'Élysée à laquelle il a pris part, le président de l'AdCF, **Jean-Luc Rigaut, a salué la volonté de prendre en compte les réalités territoriales et les bassins de vie, en tournant la page des restructurations drastiques et concentrations de l'offre de soins des dernières années.** L'AdCF espère que cette orientation nouvelle sera bien entendue des agences régionales de santé (ARS) et permettra de relancer la dynamique des contrats locaux de santé (CLS) avec les territoires.

*« La volonté de s'appuyer sur les communautés territoriales de professionnels de santé, en valorisant les coopérations et les solidarités, ne peut que séduire les représentants des intercommunalités que nous sommes. Ce langage est le nôtre. **Nos communautés de communes et d'agglomération ont même servi d'exemple** »* a-t-il expliqué à l'issue de la réunion.

L'AdCF a toujours plaidé pour le décloisonnement des professions de santé, les coopérations et complémentarités entre établissements, le renforcement des réseaux de soins organisés au cœur des bassins de vie, au plus près des besoins. Elle souscrit par conséquent pleinement à l'objectif d'organiser une offre de soins graduée et un exercice plus collectif de la médecine. Les mesures récentes prises pour favoriser la télémédecine doivent être saluées.

La réponse à la problématique de la **« désertification médicale »** reste un sujet de préoccupation majeur qui affecte aussi bien les espaces ruraux isolés que les quartiers urbains difficiles, voire les cœurs des grandes métropoles. La question de l'accessibilité se pose en termes de distance mais aussi de temps d'attente pour les rendez-vous, les horaires d'ouverture... Elle présuppose également d'optimiser le « temps médical disponible » par des politiques préventives, la lutte contre les « sur-prescriptions » et la concentration des médecins sur leurs cœurs de métier.

L'AdCF prend acte du choix du Président de la République et du gouvernement de ne pas procéder par des mesures contraignantes d'installation. **Elle appelle néanmoins à une meilleure gestion de la démographie médicale à l'avenir qui doit tenir compte des besoins évolutifs de notre société** (vieillesse, nouvelles pathologies, croissance des actes médicaux par personne...). Les politiques incitatives en matière d'installation et d'équilibre territorial de l'offre de soins devront être plus performantes. Des solutions innovantes doivent être proposées pour assurer des permanences de soins dans tous les territoires à travers des obligations de service public.